

# TABLE DES MATIERES.

	<i>Page.</i>
Acte qui continue, pour un tems limité, et amende un Acte passé dans la quarantième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui pourvoit des Officiers Rapporteurs pour les Chevaliers, Citoyens “ et Bourgeois pour servir en Assemblée, et qui règle les Elections à être tenues en conséquence.”	195
Acte qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la Trente-neuvième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour accorder plus amples Salaires et encouragemens ultérieurs aux Maîtres “ et Aides de Poste en cette Province,” et qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la “ Quarante-deuxième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui continue et amende, pour “ un tems limité, un Acte passé dans la Trente-neuvième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour accorder plus amples salaires et encouragemens ultérieurs aux Maîtres et Aides de Poste “ en cette Province.”	197
Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu’il est heureusement établi par la Loi en cette Province.	207
Acte qui établit des Règlemens concernant les Etrangers et certains Sujets de Sa Majesté qui, ayant résidé en France, viennent dans cette Province ou y résident.	213
Acte en Faveur de <i>Pierre Joseph Cheurefils.</i>	231
Acte pour la plus ample publication de certains Actes du Parlement Provincial,	233
Acte qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la Quarante-troisième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui établit des Règlemens concernant les Etrangers et certains Sujets de “ Sa Majesté, qui, ayant résidé en France, viennent dans cette Province ou y résident.”	241
Acte qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la Quarante-troisième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu’il “ est heureusement établi par la Loi en cette Province.”	243
Acte pour l’encouragement de ceux qui arrêtent les Déserteurs des forces régulières de Sa Majesté en cette Province.	245
Acte qui continue, pour un tems limité, les provisions d’un Acte passé dans la Quarante-unième Année du Règne de Sa présente Majesté, intitulé, “ Acte pour le soulagement des Personnes dérangées dans leur esprit, et pour le soutien des Enfans abandonnés.”	247
Acte qui continue encore, pour un tems limité, un Acte passé dans la Trente-sixième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui fait une provision temporaire pour le Règlement du Commerce entre “ cette Province et les Etats-Unis de l’Amérique, par terre ou par la navigation intérieure.”	249
Acte qui continue, pour un tems limité, un Acte passé dans la Quarantième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui donne de plus amples pouvoirs au Gouvernement Exécutif pour prévenir l’introduction des Maladies pestilentielles ou contagieuses dans cette Province.”	251
Acte pour que les Témoins qui comparoissent devant les Grands Jurés soient reçus avec plus de facilité à la prestation de Serment.	<i>Ibid.</i>
Acte pour l’encouragement ultérieur de la Culture du Chanvre dans cette Province.	253